



55^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – Dialogue Interactif sur la mise à jour orale du Haut-Commissaire sur l'Ukraine

Intervention du Luxembourg

2 avril 2024

Merci Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe aux déclarations de l'Union européenne et du Benelux, et remercie le Haut-Commissaire pour sa mise à jour orale et les rapports de la Mission d'observation, qui fournissent une documentation indépendante et fiable des crimes et violations perpétrés par la Russie en Ukraine.

Les traitements cruels, dégradants et inhumains auxquels l'occupant assujettit ses victimes – qu'elles soient civiles ou militaires – montrent son vrai visage. La déportation et le transfert forcé d'enfants sont particulièrement condamnables.

Le Haut-Commissaire a documenté des cas de torture et de mauvais traitements systématiques dans les lieux de détention et en dehors de ceux-ci, notamment des violences sexuelles.

Les forces armées russes agissent ouvertement et en toute impunité, sans crainte apparente de mesures disciplinaires, ce qui laisse déduire que la brutalité de l'occupation est un choix délibéré du Kremlin.

En même temps, les autorités civiles et militaires de la Fédération de Russie essaient de nous faire croire qu'elles agissent en libérateurs. Les soi-disant référenda et élections dans les territoires occupés auraient, selon elles, été plébiscités par la population civile. Au contraire. Ce sont des résultats fantaisistes, à l'instar de ceux de l'élection présidentielle qui a donné un nième mandat à Vladimir Poutine. La population ukrainienne est martyrisée par un occupant qui gouverne cruellement, par la répression et l'oppression.

Cette guerre de choix peut se terminer demain, si la Fédération de Russie arrête son agression et retire l'ensemble de ses troupes hors des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

Je vous remercie.

(248 mots – 1m30s)